

Cahier de doléances du Tiers État de Sainte-Foy (Seine-Maritime)

Cahier de doléances, plaintes et remontrances.

Sire, les suppliants vous représentent que la province de Normandie est chargée d'un grand nombre d'impôts et vous demandent d'en diminuer la cotisation.

1° Comme l'imposition du sel qui est à 12 s. 6 d. la livre.

2° Les droits d'entrée aux portes des villes.

3° La réforme des commis aux aides, parce qu'ils tirent des droits considérables sur toutes les boissons et autres marchandises.

4° De donner la liberté de faire les corvées des grandes routes, par soi-même, comme par le passé.

5° De laisser la liberté aux voituriers d'avoir des roues de tel échantillon qu'ils jugeront à propos.

6° De donner la contrainte aux seigneurs de détruire le gibier, principalement le lapin qui fait un grand tort à la récolte.

7° Sire, nous vous mandons de détruire en entier l'usage de vendre du café, ce qu'il fait une grande dépense pour la jeunesse de notre province.

8° Nous vous représentons que la province de la Normandie est chargée d'un grand nombre de pauvres mendiants et indigents et que nous ne pouvons point subvenir aux besoins de tant de malheureux et que nous sommes exposés, à tous moments, à des menaces et contraintes par des mendiants vagabonds qui marchent de nuit et qui troublent le repos public.

9° Sire, nous vous supplions de taxer exactement sur tous les états et d'imposer les biens d'église et fabriques.

10° Notre avis est de faire payer les biens des communautés de filles.

11° Pour la rentrée des finances, taxer les receveurs à un soi pour livre, sans d'autres gratifications.

12° La suppression de la banalité des moulins et détruire l'usage des pigeons qui causent une grande perte à la récolte.

Nous vous demandons la liberté de faire les prisées et ventes par tel huissier que nous jugerons à propos. Nous demandons l'abrègement des procédures parce que les justices ruinent beaucoup de familles par le retardement des jugements.

Sire, sur toutes les plaintes, doléances et remontrances, cidessus marquées, nous supplions V. M. de donner soulagement à vos suppliants qui ne cesseront d'être toujours dans la disposition de prier Dieu pour la conservation de votre santé et la prolongation de vos jours, en criant toujours sans cesser : Vive le roi Louis XVI pour le soulagement de ses sujets..